

Règlement du concours de poésie

« Une autre poésie s'invente ici ! »



1- Définition

Le Parc naturel régional de Lorraine organise un concours d'écriture de poésie, à destination des classes de cycle 1, de cycle 2, de CM1 et de CM2, des écoles des départements de Meurthe-et-Moselle, de Meuse et de Moselle.

Il s'agit pour les élèves, dans le cadre scolaire, de produire une **poésie inspirée par une ou plusieurs images** du diaporama de référence, disponible sur le site Internet du Parc naturel régional de Lorraine.

Période d'ouverture du concours : du **08 janvier 2026 au 13 février 2026**.

Les productions peuvent être individuelles ou collectives, avec un maximum de 3 poésies par classe.

Les poésies produites sont de forme libre (en prose, en vers avec rimes, haïku, acrostiche, calligramme, fable...).

2- Catégories de participation et consignes d'écriture

Catégorie « Cycle 1 » : Produire une poésie inspirée par une ou plusieurs images du diaporama de référence.

Catégorie « Cycle 2 » : Produire une poésie inspirée par une ou plusieurs images du diaporama de référence.

Pour les classes de cycle 1 et de cycle 2, la dictée à l'adulte est autorisée.

Catégorie « CM1-CM2 » : Produire une poésie, inspirée par une ou plusieurs images du diaporama de référence.

3 - Conditions de participation

Le concours est ouvert à toutes les classes des écoles situées dans les départements de Meurthe-et-Moselle, de Meuse et de Moselle. La participation est **gratuite**.

Chaque poésie produite ne doit pas excéder les dimensions d'une page **format A4** (21 x 29,7 cm).

Le **numéro de l'image** ou les numéros des images, doivent figurer au côté de la poésie.

Les poésies sont envoyées en pièces jointes au format PDF, par courriel adressé à franck.bonilavri@pnr-lorraine.com en indiquant **obligatoirement** dans le corps du message les 5 éléments suivants :

1. Nom de l'école et de la commune :
2. Niveau de la classe et effectif :
3. Catégorie de participation :
4. Nom de l'enseignant et moyen de contact :
5. Acceptation du règlement du concours : **oui**

4- Sélections des poésies lauréates

Un jury constitué de membres du Parc naturel régional de Lorraine et de l'Éducation Nationale établira un classement des productions pour chaque catégorie, selon les critères suivants :

1. Présence d'une référence au Parc naturel régional de Lorraine (nom de lieu, élément du patrimoine...).
2. Effet poétique produit sur le lecteur, émotion suscitée.
3. Originalité de la correspondance avec la ou les images inspirantes.
4. Effet sonore ou sémantique des mots choisis.
5. Respect des normes de la langue.
6. Soin apporté à la mise en forme.

Il y aura deux classes lauréates par catégorie : une classe du territoire du Parc naturel régional de Lorraine et une classe hors du territoire du Parc naturel régional de Lorraine.

Les résultats seront publiés sur le site Internet du Parc naturel régional de Lorraine le **25 mars 2026**

5- Récompenses

Classes hors du territoire du Parc naturel régional de Lorraine.

Chaque classe lauréate recevra un lot de livres, permettant d'explorer les thèmes de la biodiversité et du développement durable.

Le contenu du lot sera adapté au niveau des élèves et livré dans l'école.

Un diplôme sera remis à chaque classe lauréate.

Classes du territoire du Parc naturel régional de Lorraine (listes à consulter : [communes](#) et [villes portes](#))

Chaque classe lauréate recevra un lot de livres, permettant d'explorer les thèmes de la biodiversité et du développement durable.

Le contenu du lot sera adapté au niveau des élèves et livré dans l'école.

Un diplôme sera remis à chaque classe lauréate.

Les récompenses seront remises au cours d'une cérémonie qui se déroulera dans leur école ou une salle municipale.

Le Pnrl fera appel à un artiste qui proposera une prestation comprenant des lectures poétiques adaptées au public.

Les poésies lauréates seront **mises en ligne** sur une page dédiée du site Internet du Parc naturel régional de Lorraine.

